COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 13 juillet 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

12

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Christelle KOESTEL, Alexis GRAFF, Denis TOURNEMAINE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{ER} JUIN 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2017.

Votes:

12

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 13 juillet 2017. Le Maire Maxime BRAND



3

34_13-07-2017

Section Sectio

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST :

ASCL_2_2017-07-17T11-17-37.01 (MI206734720)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170713-34_13-07-2017-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 1ER 🕼

Date de décision :

13/07/2017

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

34-13.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Accusé de réception

Date 17/07/17 à 11:17 Date 17/07/17 à 11:17

Date 17/07/17 à 11:23

Par SCHOCH Stephanie

Par SCHOCH Stephanie

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 10 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 13 juillet 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

12

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL,

Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés: Christelle KOESTEL, Alexis GRAFF, Denis

TOURNEMAINE

SELECTOM: RAPPORT ANNUEL 2016

Entendu la présentation du rapport d'activité du SELECT'OM de l'année 2016 par M. le Maire ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

Prend acte dudit rapport.

Votes:

12

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 13 juillet 2017. Le Maire Maxime BRAND



35_13-07-2017

New Services

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-07-17T11-18-46.00 (MI206734747)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170713-35_13-07-2017-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

SELECTOM: RAPPORT ANNUEL 2016

Date de décision :

13/07/2017

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

35-13.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis Date 17/07/17 à 11:18 Date 17/07/17 à 11:18 Par SCHOCH Stephanie Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 17/07/17 à 11:23

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 10 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 13 juillet 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

12 Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL,

Monique METTE, Josselin FELD

Absents excusés: Christelle KOESTEL, Alexis GRAFF, Denis

TOURNEMAINE

DELIBERATION CREANT UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CAE (DROIT PRIVE)

Le maire informe l'assemblée : depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif «contrat unique d'insertion» (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un CAE pourrait être recruté au sein de la commune d'Ergersheim, pour exercer les fonctions d'agent des écoles maternelles à raison de 20 heures par semaine (annualisé à 25h30 / semaine sur 36 semaines scolaires).

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2017.

L'Etat prendra en charge 50 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune d'Ergersheim sera donc minime.

Le maire propose à l'assemblée :

Le recrutement d'un CAE pour les fonctions d'agent des écoles maternelles à temps partiel à raison de 20 heures/semaine pour une durée de un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n°2008-1249 du 01.12.2008 généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25.11.2009 relatif au contrat unique d'insertion.

Vu la circulaire DGEFP n°2009-43 du 02.12.2009 relative à la programmation des contrats aidés pour l'année 2010,

DECIDE:

- décide d'adopter la proposition du maire,

- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Votes:

12

Pour: 12

Contre: 0

Abstention: 0

Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 13 juillet 2017. Le Maire Maxime BRAND



36_13-07-2017

Appendig.

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-07-17T11-20-55.00 (MI206734789)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170717-36_13-07-2017-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Date de décision :

17/07/2017

Certifié Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.4. Autres categories de personnels

Acte:

36-13.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Date 17/07/17 à 11:20 Date 17/07/17 à 11:20 Par <u>SCHOCH Stephanie</u> Par <u>SCHOCH Stephanie</u>

Accusé de réception

Date 17/07/17 à 11:27

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation: 10 juillet 2017

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Séance du 13 juillet 2017

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Conseillers présents ou représentés

12

Présents: Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire ; Éric BOEHLER, Adjoint au Maire ; Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Michèle AMAR SCHAETTEL, Monique METTE, Josselin FELD

<u>Absents excusés</u>: Christelle KOESTEL, Alexis GRAFF, Denis TOURNEMAINE

EVALUATION DES RISQUES PSYCHO SOCIAUX : DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES

La commune d'Ergersheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue des conditions de travail de son personnel dont l'étape initiale est la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement, les élus, les personnels, les partenaires sociaux et l'Assistant de Prévention.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de notre collectivité et pour partie avec le recours de la société CEGAPE, retenue par le Centre de Gestion du Bas-Rhin qui a engagé pour toutes les collectivités du département un groupement de commandes, pour LE DIAGNOSTIC DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, LA REALISATION D'UN PLAN DE PREVENTION et LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE AVEC LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX et du psychologue du travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation DU DIAGNOSTIC RPS ET LA REALISATION DU PLAN DE PREVENTION.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social.
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques psychosociaux;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil municipal :

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- D'autoriser la collectivité d'Ergersheim à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser le Maire, à signer la convention afférente.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de s'engager dans une démarche globale de prévention des RPS basée sur la réalisation du diagnostic et d'un plan de prévention assorti d'un plan d'actions effectif,
- décide de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- autorise la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques psychosociaux ;
- autorise la collectivité d'Ergersheim à percevoir une subvention pour le projet ;

autorise le Maire à signer la convention et tout document y afférent.

Votes: 12 Pour: 12 Contre: 0 Abstention: 0

> Suivent les signatures au registre Pour copie conforme Ergersheim, le 13 juillet 2017. Le Maire

Maxime BRAND



37 13-07-2017

Sec.

8

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2017-07-17T11-22-10.00 (MI206734821)

Identifiant unique de l'acte :

067-216701276-20170713-37_13-07-2017-DE (<u>Voir l'accusé de réception associé</u>)

Objet de l'acte :

ÉVALUATION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

DEMANDE DE SUBVENTION AU FNP DE LA CNE CL Certifié

Date de décision :

13/07/2017

Conforme

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Acte:

37-13.07.2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/07/17 à 11:22

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 17/07/17 à 11:22

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 17/07/17 à 11:29